



Syndicat mixte  
pour l'aménagement et la gestion  
du Parc naturel régional  
de la Forêt d'Orient  
Maison du Parc  
10220 PINEY

## Extrait des délibérations du Bureau syndical du Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient

### **OBJET : Mise en paiement de l'annuité 2023 des exploitations engagées dans les Paiements pour Services Environnementaux (PSE) sur la période 2022-2027**

**DATE DE LA  
CONVOCATION**  
4 octobre 2023  
**DATE D'AFFICHAGE**  
4 octobre 2023

**NOMBRE DE DELEGUES**  
Afférents au Bureau : 18  
En exercice : 18  
Présents : 5  
Votants : 5  
+ 8 pouvoirs

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le

et publication ou  
notification  
du

L'an deux mille vingt-trois, le vingt octobre à 9 h 30 les membres du Bureau syndical, légalement convoqués, se sont réunis à la Maison du Parc 10220 Piney sous la présidence par intérim de Mme Isabelle HELIOT-COURONNE, Vice-Présidente, Conseillère régionale, Maire de Vendevre-sur-Barse.

#### **ETAIENT PRESENTS**

Mme Isabelle HELIOT-COURONNE, Conseillère régionale, avec les pouvoirs de M. Philippe BORDE et M. Maxence MEUNIER

Mme Marielle CHEVALLIER, Conseillère départementale, Maire de Vendevre-sur-Barse avec les pouvoirs de M. Philippe PICHERY et Mme Claude HOMEHR

M. Marc SEBEYRAN, Troyes Champagne Métropole

Mme Marie-Hélène TRESSOU, Maire de Lusigny-sur-Barse, avec les pouvoirs de M. Alain CHENET et M. Gilles JACQUARD

M. Gilles LOYER, Maire-adjoint de Mesnil-Saint-Père, avec les pouvoirs de M. Patrick DYON et M. Hervé CHAMBON

Le PNRFO a construit un dispositif de Paiements pour Services Environnementaux (PSE) à destination des exploitations agricoles de son territoire au printemps 2021, financé par l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN). Son principal objectif est la préservation des prairies permanentes du territoire, notamment humides (selon la cartographie des Zones Humides Effectives réalisée par le PnrFO), et la limitation des produits phytosanitaires et des engrais minéraux.

Après une première vague d'engagements en 2021 pour 17 exploitations, dix nouvelles exploitations se sont engagées en 2022 dans le dispositif PSE pour 5 ans, représentant plus de 1 386 ha de Surface Agricole Utile (SAU) et 591 ha de prairies permanentes dont 479 ha en prairies permanentes humides.

Pour rappel, tous les ans chaque exploitation est évaluée sur ses pratiques et résultats de l'année vis-à-vis de l'année précédente, aboutissant au calcul de sa rémunération annuelle. La mise à jour des données des exploitations pour la campagne 2023 est actuellement en cours de finalisation et les paiements de l'annuité 2023 seront effectués, si possible, avant la fin de l'année. Ces annuités seront directement versées aux exploitations par le PnrFO, par l'intermédiaire des fonds transférés de l'AESN au PnrFO dans le cadre de la convention de mandat qui lie les deux structures et de la décision d'autorisation d'engagement n°1100507.

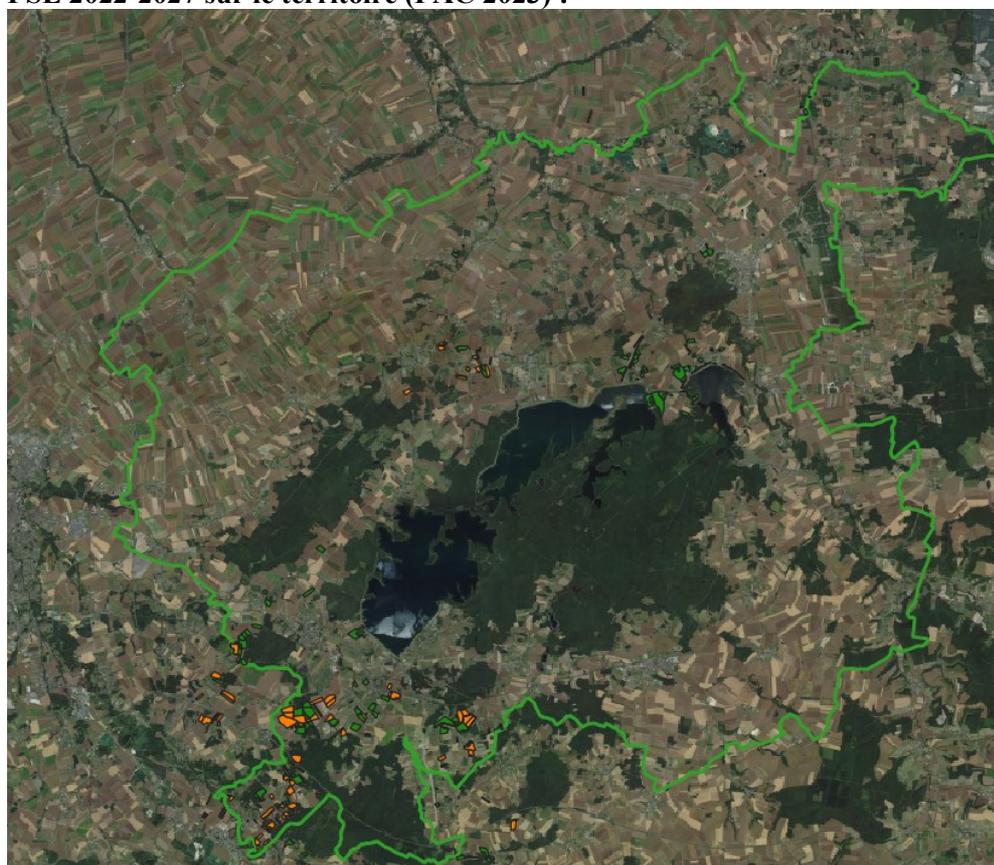
Les montants prévisionnels maximum de l'annuité 2023, ajustés en fonction de la mise à jour des données des exploitations, sont les suivants :

Nom exploitation	SIRET	Durée de l'engagement	Surfaces engagées (en ha)	Surfaces engagées en PP (en ha)	Dont surfaces en PP ZHE (en ha)	Montant prévisionnel maximum annuité 2023
------------------	-------	-----------------------	---------------------------	---------------------------------	---------------------------------	---

EARL LES MES LABBE	39429798000010	2022-2027	156	38,99	13,2	15 000 €
YVAN BELLEUVRE	43462385600029	2022-2027	13,43	8,18	8,18	15 000 €
SCEA DU GRAND-PERE ANDRE	38977438100013	2022-2027	260,08	101,32	100,58	15 000 €
DIDIER LACOUR	48520792200017	2022-2027	74,27	26,38	26,38	15 000 €
SCEA MARGUERITE	48315332600010	2022-2027	227,74	85,44	31,77	15 000 €
GAEC DE CHANTEMERLE	39857281800027	2022-2027	390	175	153,83	24 000 €
JEAN FRANÇOIS JULLIEN	89228567700019	2022-2027	21,65	21,65	21,65	15 000 €
JEAN-GREGORY JULLIEN	50278281600016	2022-2027	55,32	55,32	50,5	15 000 €
DENIS REMY	41002194300015	2022-2027	167	58,47	52,16	15 000 €
MATHIEU RENE MOTTON	45011724700012	2022-2027	20,45	20,45	20,45	15 000 €
		<b>TOTAL</b>	<b>1 386</b>	<b>591</b>	<b>479</b>	<b>159 000 €</b>

Les aides seront versées aux exploitations sous conditions de réalisation des Services Environnementaux et en corrélation avec la valeur annuelle des indicateurs fixée dans les conventions d'attribution des Paiements pour Services Environnementaux.

**Cartographie des cultures (orange) et prairies permanentes (vert) des exploitations engagées en PSE 2022-2027 sur le territoire (PAC 2023) :**



*Il est à noter que le régime cadre de ce dispositif a été prolongé pour l'année 2023. Quatre nouvelles exploitations ont déposé leur candidature pour les PSE. Ces dossiers sont en cours d'instruction par l'Agence de l'Eau Seine Normandie.*

Il est proposé au Bureau syndical d'autoriser le PnrFO à effectuer les paiements des annuités 2023 aux 10 exploitations engagées pour la période 2022-2027, dès la mise à jour de leurs données.

Le Bureau syndical décide à l'unanimité de :

- accepter l'ensemble des propositions ci-dessus ;

- autoriser la Vice-Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette action.

La Vice-Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.



Isabelle HELIOT-COURONNE  
2023.11.27 12:24:58 +0100  
Ref:20231024\_152003\_1-1-O  
Signature numérique  
Par absence et par délégation,  
le 1er Vice-Président

Isabelle HELIOT-COURONNE